

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5984  
25 septembre 1964  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT  
LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DU BRÉSIL AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du représentant permanent adjoint du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, chargé d'affaires a.i., une lettre, en date du 18 septembre 1964, indiquant que le Gouvernement brésilien a, le 18 août, nommé l'ambassadeur José Sette Câmara représentant du Brésil au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----

